



CAP

Employé de Vente Spécialisé

LA DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Le titulaire du CAP Employé de vente spécialisé assure la vente de produits alimentaires ou de produits d'équipement courant, accueille et informe le client, présente les caractéristiques des produits, propose des services d'accompagnement, contribue à la fidélisation de la clientèle. Il assure également les activités de réception, préparation, mise en valeur des produits, expédition, suivi des stocks, collaboration aux tâches d'inventaire, encaissement et emballage. Il est placé sous l'autorité du commerçant, du responsable du point de vente ou du chef de rayon.

Le CAP Employé de vente spécialisé est proposé en deux options :

- Vente de Produits Alimentaires
- Vente de Produits d'Équipement Courant.

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

Le titulaire du CAP Employé de vente spécialisé peut devenir caissier(ère) ou vendeur(se) magasinier(ère).

Ce diplôme permet d'entrer dans la vie active mais il est possible de poursuivre en Bac Pro commerce (2 ans).

Les qualités requises sont la rigueur, le sens de l'organisation, le dynamisme, une présentation soignée et l'esprit d'équipe.

LE CONTENU DE LA FORMATION

- Pratique de la vente et des services liés
- Prévention Santé Environnement
- Environnement économique et juridique
- Nutrition / Hygiène (pour l'option A)
- Anglais
- Français
- Histoire / Géographie / Enseignement moral et civique
- Mathématiques / Sciences physiques



CAP

Employé de Vente Spécialisé

DIPLÔME

**CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE**
Employé de Vente Spécialisé

LA DURÉE

• Alternance :
1 semaine CFA / 2 semaines
entreprise.

POSITIONNEMENT

En début de formation un test permet de proposer au jeune et à l'entreprise un parcours de formation adapté

LES PUBLICS ÉLIGIBLES

- Personnes de 16 à 30 ans
- Demandeurs d'emploi
- Salariés d'entreprise (CIF, Compte personnel de formation, Contrats de professionnalisation ...)

LES DÉROGATIONS OUVERTES

- 15 ans ayant accompli une classe de troisième
- Au-delà de 30 ans (créateur d'entreprise ou travailleur handicapé)
- Possibilité d'accueillir sur une période hors cycle

CFA Centre de Formation CM.CCI du Cher

149-151 rue de Turly 18000 BOURGES T. 02 48 23 53 73 @. cfa@cfa-bourges.fr
www.cfa-bourges.fr

Géré par les Chambres de Métiers de Commerce et d'Industrie du Cher avec le concours financier du Conseil Régional et du Fonds Social Européen • SIRET 308 049 725 00036 - APE 8532Z

